



NEW MUSLIM
ACADEMY

Le sacrifice de l'offrande

[NewMuslimAcademyFR](#) [newmuslimacademyfr](#) [Newmuslimacade1](#)

[newmuslimacademy.fr](#)

Le sacrifice est l'un des grands actes rituels de l'Islam par lequel nous commémorons la grandeur de Dieu, ses bénédictions sur nous et l'obéissance du messager Abraham à Dieu (que la paix soit sur lui et tous les Messagers de Dieu).

Dieu a ordonné à Abraham de sacrifier son fils Ismaël. Abraham s'est soumis à l'ordre de Dieu. Alors qu'il se préparait à sacrifier son fils, Dieu échangea Ismaël contre un bœuf.



Ce sacrifice est devenu un acte d'adoration à partir de ce moment-là. Durant le jour du sacrifice "Aïd al-Adha", il est vivement recommandé à tout musulman financièrement capable d'offrir un sacrifice animal comme acte d'adoration pour Dieu.

Le moment de ce rituel commence après la prière du 'Aïd, qui a lieu le 10ème jour du 12ème mois lunaire islamique, et dure jusqu'au coucher du soleil le 13ème jour du même mois. La durée prescrite est d'environ quatre jours, ce qui facilite l'accomplissement du sacrifice à tout le monde.



Tout sacrifice effectué avant ou après cette période n'est pas considéré comme le sacrifice du 'Aïd, mais plutôt comme un sacrifice normal que l'on peut faire à n'importe quel moment de l'année. Le sacrifice est un acte d'adoration très bénéfique. Dieu dit : "Dis : "Dis, certes, mes prières et mes sacrifices, ma vie et ma mort sont tous pour Dieu, Seigneur de l'univers tout entier." [6:162]

Dieu nous montre l'importance de ce sacrifice dans le passage suivant : "Ce n'est ni leur viande ni leur sang qui parviennent à Dieu, mais votre piété." [22:37]

Dans certaines narrations, le Messager Mohammed (paix et bénédiction sur lui) mentionne qu'il y a une récompense dans chaque poil de l'animal sacrifié. Le compagnon Abu Ayyub (qu'Allah l'agrée) a dit: « À l'époque du Messager Mohammed (paix et bénédiction sur lui), on sacrifiait un mouton en son nom et au nom des membres de sa famille, et on en mangeait et donnait aux autres ».

Un seul sacrifice suffit pour une personne et sa famille. Les animaux qui peuvent être offerts en sacrifice sont les moutons, les chèvres, les vaches et les chameaux. Un chameau ou une vache, par contre, suffit pour sept personnes et leurs familles. Cela est dû à la plus grande taille des vaches et des chameaux, et donc à la plus grande quantité de viande. Plus l'animal est gros et cher, mieux c'est pour le dédier à Dieu en sacrifice, si on en a les moyens.

Certaines conditions doivent être remplies pour que les animaux susmentionnés soient acceptés en tant que sacrifice. Ces conditions sont les suivantes



L'animal doit avoir atteint l'âge requis, à savoir six mois pour un mouton, un an pour une chèvre, deux ans pour une vache et cinq ans pour un chameau.



Il ne doit pas être affecté par des défauts physiques visibles. Par exemple : un animal borgne, malade, boiteux ou chétif. Le Messager Mohammed (paix et bénédiction sur lui) a dit : "Il y a quatre animaux qui ne font pas l'affaire : il n'est pas permis de sacrifier un animal qui a manifestement un problème aux yeux, un animal boiteux qui est manifestement boiteux, un animal malade qui est manifestement malade, ou un animal qui est tellement maigre que c'est comme s'il n'y avait plus de moelle dans ses os".



Les animaux qui présentent de légers défauts, mais pas aussi graves que ceux mentionnés sont déconseillés, mais restent valables. Plus l'animal est en bonne santé, mieux c'est.



Il est interdit de vendre un animal sacrifié. Si un animal a été sélectionné pour le sacrifice, il n'est pas permis de le vendre ou de le donner, sauf en échange pour un animal meilleur.

Le sacrifice est avant tout un acte d'adoration, même si nous consommons de sa viande.

Il y a donc un certain nombre de règles à respecter au moment de l'abattage :

-  Il est préférable, dans la mesure du possible, d'abattre soi-même le sacrifice. Si ce n'est pas le cas, il est recommandé d'être présent lors de l'abattage. Sinon, procurer une personne qui pourra le faire à sa place.
-  L'animal ne doit pas être agité et on ne doit pas lui montrer la mort d'autres animaux.
-  La lame utilisée doit être tranchante.
-  L'animal doit être à l'aise le plus possible.
-  L'animal doit être abattu face à la direction de la Mecque si possible.
-  Le nom de Dieu doit être prononcé lors du sacrifice.
-  L'abattage doit être effectué rapidement, en infligeant le moins de douleur possible.

Une fois l'abattage terminé, il est recommandé de diviser la viande en trois portions : un tiers consommé par la famille qui offre le sacrifice, un tiers en cadeau aux proches et aux amis, et un tiers à donner en charité aux pauvres et aux nécessiteux. Le boucher ne doit rien recevoir du sacrifice en guise de récompense ou de paiement, et s'il est payé cela doit être séparément.



NewMuslimAcademyFR



newmuslimacademyfr



Newmuslimacademy1

newmuslimacademy.fr